



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
3 septembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004)

#### I. Introduction

1. Au paragraphe 30 de sa résolution 1546 (2004) du 8 juin 2004, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, dans les trois mois suivant la date de l'adoption de la résolution, des opérations de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) en Iraq puis, tous les trois mois, des progrès accomplis en vue des élections nationales et de l'exécution de toutes les tâches de la Mission. Le présent rapport est le premier présenté en application de cette résolution.

2. Le présent rapport fait le point sur les activités des Nations Unies en Iraq depuis le rapport précédent (S/2004/625 du 5 août 2004), qui avait été présenté en application du paragraphe 24 de la résolution 1483 (2003) et du paragraphe 12 de la résolution 1511 (2003). Il est centré sur les tâches prioritaires assignées à l'ONU dans la résolution 1546 (2004), en ce qui concerne plus particulièrement la Conférence nationale et la préparation des élections prévues pour janvier 2005. Il fait également le point sur les dispositions prises en ce qui concerne la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq et récapitule les activités de la MANUI pour la période à l'examen.

#### II. Résumé des faits les plus marquants survenus en Iraq

##### A. Situation actuelle

3. Depuis sa formation, le 28 juin 2004, le Gouvernement intérimaire de l'Iraq a pris une première série de mesures en vue d'engager le processus de reconstruction de l'Iraq et d'améliorer les conditions de vie des Iraquiens dans toutes les régions du pays. Des mesures sont prises pour favoriser le développement et la reprise économique en améliorant l'éducation et la formation, en créant des possibilités d'emploi et en facilitant les affaires et le commerce. Il s'agit là de composantes importantes du processus de transition politique, ne serait-ce qu'en raison du court laps de temps qui s'est écoulé depuis la mise en place du Gouvernement intérimaire et de l'ensemble du contexte dans lequel il doit agir.



4. Parallèlement, la situation en matière de sécurité demeure très instable et généralement peu propice aux grandes initiatives économiques ou politiques. Les structures de gouvernance dans les provinces et les liens administratifs avec Bagdad ne sont pas encore entièrement en place. Les possibilités économiques sont limitées dans toutes les régions du pays et les menaces qui pèsent sur les installations pétrolières sont un signe de plus des difficultés de la situation dans laquelle le Gouvernement intérimaire est en train d'essayer d'asseoir son autorité. Des affrontements armés, des violences, des assassinats et des enlèvements continuent d'être signalés dans tout le pays et leur tribut en vies humaines est considérable. Le nombre total d'incidents dont des civils sont les victimes est en diminution par rapport au mois précédent mais l'intensité des derniers combats suscite de nouvelles inquiétudes.

5. Les milices armées liées à des partis ou personnalités politiques importants restent actives. Des insurgés continuent de défier la force multinationale, ainsi que les nouvelles forces de sécurité du Gouvernement intérimaire. Ces dernières semblent prises dans des conflits d'allégeance entre diverses entités : la famille, la tribu ou le parti autant que l'État iraquien. La violence politique visait des fonctionnaires de rang supérieur ou intermédiaire, ainsi que des hauts responsables de divers partis politiques. Cette tactique vise à démoraliser tout serviteur de l'État iraquien et à dissuader les candidats éventuels à des fonctions publiques, privant ainsi l'Administration et le monde politique de personnalités de talent. La principale victime de cette violence est le peuple iraquien.

6. Les attaques contre les travailleurs étrangers se trouvant en Iraq ont fait grand bruit et ont été tout aussi vigoureusement condamnées mais, bien qu'il ait moins attiré l'attention des médias, le sentiment diffus d'insécurité qu'éprouvent les Iraquiens par suite des rackets, des enlèvements et d'autres méfaits a eu pour effet d'entamer la confiance de la population quant à l'aptitude des dirigeants politiques à améliorer la situation sur le plan de la sécurité. Il est dès lors compréhensible que les communautés locales et les régions se replient sur leurs propres besoins et intérêts immédiats et oublient ceux du pays tout entier. Les prochaines élections pourraient représenter une avancée majeure pour le peuple iraquien si elles se déroulent de façon libre et honnête.

7. La situation humanitaire se caractérise par le peu de cas qui est fait du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Les attaques contre la population civile iraquienne, contre des zones habitées et contre les toutes nouvelles forces de police sont monnaie courante. Des lieux saints servent de cible ou de sanctuaire à des combattants. Ces derniers continuent de tirer sur des ambulances, dont 16 ont été détruites à la date du 25 août. Des installations servant d'hôpitaux ont été occupées et, dans certains cas, gravement endommagées, aussi bien par des milices que par des éléments de la force multinationale; le libre accès à des personnes dans le besoin a été refusé. J'ai à maintes reprises rappelé à toutes les parties les responsabilités que leur impose le droit humanitaire international, notamment l'obligation d'assurer un accès libre et sans entrave du personnel médical et de l'aide humanitaire à toutes les zones qui en ont besoin. La MANUI, par un travail de plaidoyer auprès de la force multinationale et des ministères irakiens, s'est employée à titre prioritaire à trouver une solution à ce problème.

8. Les combats n'ont certes jamais cessé dans plusieurs localités d'Iraq, mais la crise de Najaf était particulièrement grave de par son ampleur et sa nature et elle a

eu un grand écho dans les médias. Ces dernières semaines ont été le théâtre d'une recrudescence des combats entre une milice armée fidèle à Moqtada al-Sadr, les forces de sécurité irakiennes et la force multinationale. Ces combats étaient concentrés à Najaf et dans ses alentours, à proximité du mausolée de l'imam Ali et d'autres zones. Plusieurs tentatives de médiation ont été entreprises par le Gouvernement intérimaire et par une délégation de la Conférence nationale, sans succès. Des initiatives régionales de voisins de l'Iraq soucieux de trouver d'urgence une solution à la crise de Najaf sont restées sans suite.

9. Une autre initiative conduite par le grand ayatollah Ali al-Sistani a débouché sur un accord en cinq points conclu avec la milice le 27 août 2004. Cet accord a permis l'arrêt des hostilités et le transfert du contrôle du mausolée au grand chef religieux. Le plan convenu à cette occasion prévoit en outre que les villes de Najaf et Koufa doivent être démilitarisées et que tous les éléments armés doivent se retirer. Toutes les parties, ainsi que les mouvements politiques, sociaux et autres, sont appelés à s'associer à un processus menant à des élections générales et à la pleine souveraineté du pays et à créer un climat favorable à ce processus.

10. Mon Représentant spécial a maintenu des contacts étroits avec le Gouvernement intérimaire, la délégation de la Conférence nationale qui s'est rendue à Najaf et les principaux dirigeants politiques à propos de la situation dans cette ville et ses alentours. Il a insisté sur la nécessité d'un règlement pacifique de cette crise, en faisant valoir que le recours à la force pourrait faire régresser le processus politique et aggraver la situation humanitaire dans la ville et ses alentours. Dans mes déclarations des 7 et 13 août 2004, j'ai encouragé toutes les parties à privilégier la primauté du droit et la voie de la paix et de la réconciliation pour mettre fin aux combats à Najaf.

11. La situation à Najaf posait aussi un certain nombre de problèmes d'ordre humanitaire. Cette crise a fait des victimes civiles et aggravé la déliquescence des services essentiels dans les zones de conflit et leurs alentours, par exemple dans le quartier de Sadr City, à Bagdad, et à Najaf, là où il y avait le plus besoin d'électricité, d'eau et de services de santé. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la santé, représentant leurs modules respectifs au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, collaborent avec les ministères concernés, les partenaires agents d'exécution et le Comité international de la Croix-Rouge pour pourvoir à ces besoins en procédant aux réparations électriques d'urgence, à l'approvisionnement en eau et à la livraison continue de fournitures médicales.

12. On estime que sur les 300 000 personnes vivant dans le centre de Najaf, 25 000 auraient été déplacées au cours des hostilités et auraient trouvé refuge chez des familles vivant sur les pourtours de la ville, dans des mosquées ou dans des édifices publics situés à la périphérie nord et sud de Najaf. Toute une série d'organismes internationaux, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale des migrations, et d'organisations non gouvernementales, ainsi que le mouvement du Croissant-Rouge, ont apporté une aide humanitaire à ces personnes déplacées.

## **B. La Conférence nationale**

13. À la demande du Gouvernement intérimaire de l'Iraq, et en application du paragraphe 7 de la résolution 1546 (2004), l'ONU a aidé à l'organisation d'une conférence nationale chargée de choisir les membres d'un conseil national intérimaire et de promouvoir un dialogue national et la recherche d'un consensus sur l'avenir du pays. À cette fin, j'ai dépêché en Iraq une petite équipe chargée d'aider le comité préparatoire de la Conférence présidé par Fouad Massoum. D'emblée, l'ONU a souligné que pour assurer le succès de la Conférence, il était essentiel de faire en sorte que celle-ci soit, autant que faire se peut, ouverte, diverse et représentative de la société iraquienne et qu'elle donne lieu à un véritable débat de fond sur l'avenir du pays. L'élargissement et la consolidation de la transition politique nécessitaient cela.

14. Lorsqu'il est apparu qu'un délai supplémentaire était nécessaire pour assurer une participation plus large à la Conférence, l'ONU a fait valoir qu'il était plus important de faire en sorte que la Conférence donne les résultats escomptés que de la tenir à tout prix dans les délais, c'est-à-dire pendant le mois de juillet 2004, et elle a donc recommandé de repousser la date d'ouverture de la Conférence. Le comité préparatoire a ensuite décidé de repousser de deux semaines, soit au 15 août 2004, la date de début des travaux de la Conférence. À l'issue de multiples consultations avec le Président et le groupe de direction du comité préparatoire, la liste des délégués à la Conférence a été étoffée, sur la base de recommandations formulées par l'ONU. Certes, toutes les parties que l'ONU avait espéré voir participer à la Conférence n'ont finalement pas pu le faire, mais ce délai supplémentaire a permis au comité préparatoire d'assurer une participation plus large.

15. La Conférence nationale s'est déroulée du 15 au 18 août 2004, au Centre de conférences de Bagdad. Elle a réuni plus de 1 100 délégués de toutes les provinces iraqiennes, représentant un large éventail de composantes de la société iraquienne. Ont donc participé à la Conférence, des représentants d'institutions de la société civile, d'associations professionnelles et de plus de 70 partis politiques, ainsi que des candidats indépendants, des personnalités tribales, sociales ou culturelles, des artistes et des représentants de divers groupes ethniques et religieux. Au cours de la séance d'ouverture, des déclarations ont été faites par le Président du comité préparatoire, Fouad Massoum, le Président Ghazi al-Yawer, le Vice-Président Roj Shawees, le Premier Ministre Ayad Allawi et mon Représentant spécial Ashraf Jehangir Qazi.

16. La version définitive des règles de procédure régissant les travaux des comités et le choix des délégués qui siègeraient au Conseil national intérimaire a été établie pendant la Conférence. L'ordre du jour correspondait aux travaux des comités et comprenait notamment le choix des membres du Conseil national intérimaire. Quatre comités, représentatifs des groupes, étaient consacrés, respectivement, à la situation en matière de sécurité; à l'effort de reconstruction; aux droits de l'homme et la justice de transition; et au processus politique. Des groupes de travail ont été constitués pour examiner les projets de documents et formuler des recommandations sur chacun d'entre eux. Ces recommandations ont été ensuite présentées à la Conférence en séance plénière pour approbation. La Conférence a décidé de créer un conseil national intérimaire, conformément aux recommandations des groupes de travail. L'une des fonctions essentielles de ce conseil consistera à superviser les

travaux du Gouvernement intérimaire. Sa création a été généralement considérée comme un élément important pour asseoir la gouvernance démocratique sur une base plus large. On a souligné que le Conseil devait être représentatif professionnel.

17. Outre le fait d'encourager la participation à la Conférence, l'ONU a donné son avis sur un certain nombre d'autres questions importantes : les procédures régissant la préparation et la conduite des travaux de la Conférence; l'ordre du jour; une campagne médiatique de sensibilisation de l'opinion publique sur le thème de la Conférence et de son mandat; et le mécanisme de sélection des membres du Conseil national intérimaire. Dans son intervention devant la Conférence nationale, mon Représentant spécial a insisté sur le fait qu'il était dans l'intérêt de tous les Iraquiens que le Conseil national intérimaire soit le plus ouvert possible, de manière à être efficace et crédible et à poser les fondations des élections à venir.

18. La décision de reporter la Conférence nationale et la campagne d'information financée par l'ONU ont fait que la population a pris davantage conscience de la Conférence et de son importance pour le dialogue national et la réconciliation. L'intervention active du porte-parole et l'équipe politique de la MANUI auprès des médias irakiens, sous forme de réunions d'information, de déclarations à la presse et d'interviews, a permis de présenter à un public plus nombreux une vue plus large de la Conférence. Afin de soutenir les efforts faits par les organisateurs de la Conférence, mon Représentant spécial a rencontré des participants à celle-ci afin de faciliter le déroulement des travaux et il a pris contact avec les médias nationaux et internationaux dans le même but.

19. Le mécanisme de sélection des membres du Conseil national intérimaire et la composition finale de celui-ci ont donné lieu à des débats houleux. Plusieurs formules ont été envisagées mais un certain nombre de délégués ont fait valoir que le peu de temps imparti à la constitution des listes privilégiait les partis bien établis, qui bénéficiaient de réseaux plus solides et connaissaient au préalable le mécanisme de sélection. Finalement, les membres du Conseil national intérimaire ont été choisis sur une liste unique à la suite du retrait d'une seconde liste concurrente. De l'avis d'un certain nombre de participants, le système de la liste unique maintenait la domination des partis en place et ne permettait donc pas de faire en sorte que le Conseil national intérimaire soit tout à fait ouvert et représentatif de la société irakienne. La liste définitive aurait certes pu être plus représentative mais les discussions entre les différents groupes ont permis à la Conférence de s'acquitter de sa mission.

20. La Conférence nationale s'est déroulée sur fond de combats qui se poursuivaient à Najaf, ce qui n'a pas contribué à créer le climat le plus favorable au règlement des divergences et à la promotion de la réconciliation nationale. La situation tendue à Najaf a détourné quelque peu l'attention des délégués à la Conférence et du Gouvernement intérimaire. Elle a aussi empêché la participation d'un certain nombre d'acteurs politiques, qui estimaient qu'un dialogue national authentique était impossible dans de pareilles conditions.

21. Plusieurs participants avaient par ailleurs le sentiment que la Conférence était organisée par l'un des grands partis politiques et dominée par les partis politiques bien établis. Cette perception présentait un inconvénient mais également un avantage. Elle a donné aux plus petits partis et aux formations politiques relativement nouvelles l'occasion d'observer les « marchandages » inhérents à toute vie politique démocratique et leur a donné aussi un aperçu de ce que seraient les

élections à venir. Cela étant, dans la mesure où la Conférence visait une représentation plus large, davantage d'efforts auraient pu être faits pour tendre la main à des parties encore réticentes et parvenir ainsi à une ouverture véritablement sans exclusive.

22. Malgré ses défauts, la Conférence s'est acquittée de sa mission. Elle constitue donc une étape importante dans le processus de transition politique de l'Iraq. Pour la première fois depuis plusieurs décennies, de nombreux Iraquiens se sont rassemblés librement pour débattre d'enjeux capitaux pour leur pays. La Conférence nationale a représenté pour le Gouvernement intérimaire la première occasion de prouver son attachement à un processus politique transparent et ouvert menant à un scrutin national l'année prochaine. Alors que les problèmes de sécurité abondaient, la Conférence n'a connu aucune perturbation notable. Les délégués et les formations politiques ont appris à former des coalitions, à établir un règlement intérieur et à élaborer des stratégies tenant compte de ce règlement.

23. La Conférence a été une expérience particulièrement importante pour les petits partis politiques et les indépendants et il se peut qu'elle leur soit très utile pour préparer les élections de janvier 2005. La ténacité avec laquelle les participants à la Conférence se sont attelés en grand nombre à résoudre les problèmes qui leur étaient posés donne à penser que les Iraquiens sont prêts à participer à des processus démocratiques si l'occasion leur en est donnée. De ce point de vue, la Conférence peut être considérée comme un élément important du processus politique qui mène à la tenue d'élections démocratiques.

### **III. Dispositions relatives à la sécurité de la Mission**

24. Aucun changement n'est à signaler par rapport au bilan de la sécurité et des mesures connexes de protection du personnel en Iraq figurant aux paragraphes 5 à 7 de mon précédent rapport (S/2004/625). Le modeste effectif des Nations Unies présent dans la « zone internationale » pousse à leurs limites extrêmes la notion de risque acceptable et le principe de prudence. L'effectif maximal du personnel international des Nations Unies déployé en Iraq, services fonctionnels, d'appui et de sécurité confondus, est actuellement de 35 personnes. Tout accroissement de l'effectif ou des activités des Nations Unies, surtout en dehors de la « zone internationale », nécessitera non seulement la mise en œuvre de toutes les mesures de protection préconisées dans mes rapports précédents mais également une amélioration qualitative de la situation d'ensemble en matière de sécurité.

25. Au paragraphe 13 de sa résolution 1546 (2004), le Conseil de sécurité a pris note de l'intention de créer une entité distincte sous le commandement unifié de la force multinationale avec pour seule mission d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq. Le Conseil reconnaissait aussi que l'application de mesures visant à assurer la sécurité du personnel des organismes des Nations Unies travaillant en Iraq nécessiterait des ressources importantes, et il demandait aux États Membres et aux organisations concernés de fournir ces ressources, notamment en versant des contributions au financement de cette entité qui serait chargée de protéger la présence des Nations Unies en Iraq. La force multinationale assurera la sécurisation de la zone de manière générale, escortera le personnel des Nations Unies dans ses déplacements et assurera le contrôle et la protection du périmètre extérieur des locaux des Nations Unies. La force multinationale poursuit ses efforts

visant à créer cette entité. À la demande de la force multinationale, l'ONU a encouragé un certain nombre d'États Membres à fournir des contingents ou à verser des contributions financières à une telle entité, qui serait composée d'unités militaires représentant environ trois bataillons. Je continuerai de soutenir ces efforts.

26. Outre la protection assurée par la force multinationale, les Nations Unies doivent se doter d'une structure de sécurité intégrée qui assurerait le contrôle des accès et patrouillerait à l'intérieur des locaux, assurerait la protection rapprochée des personnes tant à l'intérieur des locaux des Nations Unies, qu'en déplacement, organiserait la formation et coordonnerait les dispositions en matière de sécurité entre la MANUI et d'autres organismes des Nations Unies ainsi qu'avec la force multinationale. Cette structure de sécurité intégrée de la MANUI comprendrait quatre éléments, à savoir le personnel de sécurité international, les spécialistes de la coordination de la protection, les responsables de la protection rapprochée (gardes du corps) et les unités de gardes. Le déploiement de ces éléments dépendra de l'évaluation continue de la situation en matière de sécurité en Iraq au cours des mois à venir et du déploiement du personnel technique. Ce déploiement sera aussi fonction de la mise en place des dispositions logistiques nécessaires, concernant notamment la sécurité des bureaux et des logements.

27. Le personnel de sécurité international sera chargé des services et opérations de sécurité et ses membres auront le statut de fonctionnaire des Nations Unies. Les spécialistes de la coordination de la protection sont des fonctionnaires des Nations Unies qui coordonnent les déplacements et la protection du personnel des Nations Unies avec la force multinationale et d'autres organisations. On s'emploie actuellement à recruter 35 de ces spécialistes, dont on compte déployer un premier groupe de six au début de septembre. Sous réserve que les conditions indiquées plus haut, au paragraphe 24, soient remplies, les 35 spécialistes de la coordination de la protection seraient en principe tous déployés d'ici au début de novembre.

28. Le Département des opérations de maintien de la paix a commencé le travail de recensement des États Membres qui seraient en mesure de fournir aux Nations Unies des unités de gardes du corps formées. La MANUI a besoin d'un minimum de quatre unités pour protéger des personnes telles que le Représentant spécial du Secrétaire général et d'autres responsables de la Mission ou visiteurs. Une unité de gardes du corps est composée de 12 agents, qui reçoivent la même formation et sont déployés et opèrent en tant qu'équipe. À ce jour, 18 États Membres ont donné une réponse positive et une équipe d'experts des Nations Unies a procédé à une évaluation des capacités de six d'entre eux et les a jugées satisfaisantes. En septembre, des unités de gardes du corps d'un autre État Membre seront évaluées. Les préparatifs et plans actuels permettraient le déploiement de deux unités au maximum d'ici à la fin de septembre. Deux autres unités pourraient être déployées ultérieurement, si la MANUI en éprouve le besoin.

29. Par ailleurs, la MANUI a besoin de 30 unités de 160 gardes armés pour assurer la protection des locaux de la Mission. Les unités de gardes ont le statut de contingents nationaux au sein de la Mission. Des discussions ont été engagées avec six États Membres au sujet de la fourniture d'unités paramilitaires, de police civile et de gardes militaires. Aucune promesse ferme n'a été faite jusqu'ici et les discussions avec les États Membres se poursuivent. Il est essentiel qu'une unité de gardes soit déployée à Bagdad dès le 30 septembre si l'on veut que le calendrier de planification de la Mission soit respecté.

30. Il faut un mandat spécifique du Conseil de sécurité pour obtenir et déployer les unités de gardes. Par ailleurs, les États Membres contactés jusqu'ici semblent considérer que sans base juridique claire et nette, bon nombre de pays éventuellement disposés à fournir des unités, sinon tous, risquent de s'abstenir. La constitution de ces unités de gardes risque d'être la principale pierre d'achoppement s'agissant de la mise en place d'une structure de sécurité des Nations Unies en Iraq. L'ONU aura besoin de tout le soutien du Conseil de sécurité et des États Membres pour obtenir les unités nécessaires à la sécurité des locaux de la MANUI en Iraq.

31. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité travaillent en étroite collaboration à la mise au point d'une structure intégrée de gestion de la sécurité. La Mission, le Coordonnateur pour les questions de sécurité et les organismes, programmes et fonds des Nations Unies coordonneront de près leurs activités pour assurer une réaction globale, rapide et d'un bon rapport coût-efficacité aux sérieux problèmes de sécurité auxquels il faut s'attendre pour l'avenir proche en Iraq.

#### **IV. État d'avancement des activités d'assistance électorale des Nations Unies**

32. La principale difficulté sur laquelle bute le processus électoral en Iraq tient à l'insécurité du milieu dans lequel sa préparation se déroule actuellement. L'ONU continue certes de tout faire pour aider au bon déroulement du processus électoral, mais c'est aux autorités iraqiennes qu'incombe la responsabilité d'organiser et de conduire le scrutin. La composante électorale de la MANUI est principalement chargée d'apporter un appui à la Commission électorale indépendante iraqienne. Par son ordonnance 92, l'Autorité provisoire de la coalition a conféré à cette commission un mandat exclusif pour l'organisation des élections transitoires. L'assistance électorale des Nations Unies est actuellement centrée sur deux tâches principales. La première consiste essentiellement à consolider la Commission électorale, en veillant en particulier à ce qu'elle soit présente sur tout le territoire et en assurant la formation initiale et ultérieure de son personnel. La seconde fonction d'assistance a trait à la préparation, à l'organisation et à la planification des activités électorales afin que la date limite du 31 janvier 2005 puisse être respectée, ainsi qu'aux élections qui doivent avoir lieu ultérieurement pendant la période de transition.

33. Le chef de l'administration électorale de la MANUI, qui est également le membre international du Comité de commissaires de la Commission électorale, dirige l'équipe électorale des Nations Unies. Il supervise une équipe d'experts internationaux des questions électorales (venant tant de l'ONU que d'autres organisations) qui prêtent leur concours à la Commission. Depuis août 2004, ils ont aidé cette dernière à élaborer un schéma institutionnel, à rédiger des règlements et procédures, à définir les concepts et modalités opérationnels à utiliser – en particulier pour l'enregistrement sur les listes électorales – et à mettre en place une administration électorale.

34. Plusieurs membres de haut rang du personnel du siège national de la Commission électorale ont déjà été nommés et la procédure de sélection des futurs chefs de bureaux électoraux des provinces a été engagée. Le recrutement d'Iraqiens à ces postes clefs permettra d'accroître notablement les capacités de

cette institution électorale. Pour que les élections puissent avoir lieu dans les délais fixés, il est impératif que ce personnel commence à ouvrir des bureaux électoraux dans tout le pays. En prévision du recrutement de ce nouveau personnel, des cours de formation initiale et ultérieure ont été établis et doivent débiter le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

35. La composante électorale de la MANUI établit à l'intention de la Commission électorale des projections et des études de faisabilité sur la base de divers modèles opérationnels. Ces études ont permis de constater que l'enregistrement des électeurs selon un système complètement nouveau ne permettrait pas d'organiser les élections avant le 31 janvier 2005. Une autre formule, dans laquelle les listes électorales seraient établies à partir du système de distribution publique, plus connu sous l'appellation de système des cartes de rationnement, a été adoptée par la Commission, qui y a vu le moyen le plus pratique d'établir des listes électorales dans le court laps de temps disponible. Établies à partir de la base de données du système de distribution publique, les listes seront affichées dans des lieux publics afin que les futurs électeurs puissent vérifier les données les concernant et, si nécessaire, les corriger, ou faire ajouter leur nom sur les listes.

36. En étroite coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la composante électorale de la MANUI a également apporté assistance et appui à la Commission électorale pour remettre en état les équipements, le mobilier et le matériel informatique nécessaires. Le PNUD a opportunément fourni une assistance capitale en prenant en charge la formation et les déplacements du personnel de la Commission électorale, en recrutant des consultants internationaux en élections et en répondant aux demandes d'achat de matériel informatique et autre nécessaire pour équiper les bureaux électoraux.

37. La mise en place du cadre réglementaire qui doit régir aussi bien l'administration que les activités opérationnelles relatives aux élections progresse, avec le soutien de la composante électorale de la Mission. Le règlement intérieur du Comité de commissaires ainsi qu'un code d'éthique ont été adoptés. Plusieurs autres règlements administratifs en préparation permettront de structurer et définir le fonctionnement interne de l'administration électorale. Enfin, des règles opérationnelles régissant a) l'enregistrement sur les listes électorales, b) l'enregistrement des formations politiques, c) l'homologation des listes de candidats, et d) le code de conduite à l'intention des observateurs électoraux sont en train d'être rédigées.

38. Sur la demande officielle de la Commission électorale, l'ONU assume la fonction d'organisme international chef de file pour l'appui au processus électoral en Iraq. La composante électorale de la MANUI, en étroite coopération avec la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, coordonne l'aide financière et technique internationale à la Commission. Un groupe de contact international informel sur les élections, présidé par le chef de l'administration électorale, a été constitué à Bagdad. Il s'est réuni pour la première fois le 19 août 2004 et continuera de se réunir périodiquement afin de mettre en commun l'information disponible sur le processus électoral et de coordonner l'appui international sur le terrain. Par ailleurs, un module électoral a été créé dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) pour faire parvenir au Fonds international pour la reconstruction de l'Iraq les contributions volontaires que des pays donateurs

verseraient pour soutenir les activités de la Commission électorale et l'ensemble du processus des élections.

39. La préparation des élections bute sur deux grandes difficultés : mettre en place une administration électorale à partir de zéro, en particulier à l'échelon local, et, parallèlement, mettre en place les moyens logistiques considérables nécessités par l'enregistrement des électeurs et le scrutin lui-même, le tout dans un environnement précaire sur le plan de la sécurité. Cette insécurité demeure un très lourd obstacle à la réalisation de ces objectifs. C'est ainsi, notamment, qu'en restant délibérément discrets, pour des raisons de sécurité, les membres de la Commission électorale sont moins en mesure de faire connaître et reconnaître cette institution électorale, ainsi que son mandat et son rôle dans le processus de transition. Cette prise de conscience et cette reconnaissance de l'indépendance de la Commission électorale sont des conditions nécessaires pour gagner la confiance et le soutien du peuple iraquien.

40. Une autre difficulté a trait au financement de la Commission électorale. À ce jour, le Gouvernement intérimaire n'a établi aucun mécanisme permettant de garantir l'autonomie financière de la Commission et son accès à l'intégralité des fonds réservés aux élections dans le budget national iraquien. La Commission a néanmoins été assurée du soutien du Gouvernement intérimaire. Si elle ne peut disposer en temps voulu des fonds nécessaires, le processus électoral pourrait en être retardé.

41. Le soutien de la communauté internationale à la Commission électorale est manifestement capital pour que des élections puissent être organisées convenablement avant le 31 janvier 2005. Pour organiser des élections qui répondent aux normes internationales, la Commission devra faire largement appel à l'appui technique de la communauté internationale, en ce qui concerne plus particulièrement la consolidation de son statut en tant qu'institution indépendante, l'aide à la planification opérationnelle, les achats, les systèmes de gestion des données, la formation et l'information sur le processus électoral. L'ONU fera tout son possible pour accroître son appui à ce processus afin d'éviter tout retard excessif. Je compte que d'autres prestataires d'assistance technique suivront son exemple.

## **V. État d'avancement des activités de la Mission**

### **A. Arrivée à Bagdad du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général**

42. Mon Représentant spécial et chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq est arrivé à Amman le 8 août 2004. Après avoir suivi le cours obligatoire de formation à la sécurité et rencontré le personnel de la MANUI et les chefs des organismes et programmes des Nations Unies à Amman, M. Qazi s'est rendu le 13 août à Bagdad, accompagné d'une équipe de sept membres. À peine arrivé, il s'est entretenu avec le Président Al-Yawer et le Premier Ministre Allawi, qui se sont tous deux félicités du retour de l'ONU et l'ont assuré de leur entière coopération.

## **B. Activités politiques**

43. Mon Représentant spécial a immédiatement pris des contacts tant avec la Conférence nationale que pour contribuer à un règlement pacifique du conflit à Najaf. Il a pu s'entretenir avec les personnalités du monde politique iraquien, y compris des organisations non gouvernementales, des membres de groupes minoritaires et des organisations de femmes participant à la Conférence. Il a eu en particulier des discussions avec les dirigeants irakiens qui, pendant un certain temps, ont envisagé de se retirer de la Conférence nationale ou refusaient d'y participer. Il a aussi commencé à rendre visite aux membres du corps diplomatique en poste à Bagdad, notamment les représentants des pays membres permanents du Conseil de sécurité, et aux hauts responsables de la force multinationale.

44. À l'occasion de tous ces contacts, mon Représentant spécial a expliqué que l'ONU était disposée à aider les Iraquiens, dans la mesure où les circonstances le permettraient, à mener à bien le processus de transition politique, comme le lui ont demandé tant le Gouvernement intérimaire que le Conseil de sécurité. L'autre thème souligné avait trait à la nécessité pour les Iraquiens de prendre eux-mêmes en charge la transition politique, ainsi qu'à l'importance du règlement des différends par des voies pacifiques.

45. La présence à Bagdad de mon Représentant spécial et de l'équipe politique qui l'accompagne facilitera beaucoup les contacts au plan national et l'établissement de bilans périodiques ou ponctuels de l'évolution de la situation en Iraq. Cela étant, vu l'absence de bureaux régionaux et la limitation très stricte des déplacements du personnel des Nations Unies imposée par la gravité de la situation sur le plan de la sécurité, les bureaux de la MANUI au Koweït et à Amman demeurent importants.

## **C. Renforcement des capacités, assistance humanitaire, reconstruction et développement**

46. Au cours de la période à l'examen, la MANUI a continué de faciliter un effort continu de soutien à l'action entreprise par les autorités irakiennes pour faire face de manière coordonnée aux besoins humanitaires créés par le déclenchement des hostilités dans différentes parties du pays. La MANUI fait tout son possible pour que des ressortissants irakiens, notamment des entrepreneurs, des membres d'organisations non gouvernementales et d'autres partenaires soient chargés de l'exécution des projets.

47. Des activités humanitaires ont été coordonnées par l'entremise du Ministère de la santé et de celui des personnes déplacées et des migrations à Bagdad. Ces ministères ont créé, le premier, une cellule de crise fonctionnant 24 heures sur 24, et le second, une direction des affaires humanitaires. Les Ministères de l'intérieur, des municipalités et des travaux publics, des droits de l'homme, du commerce, de l'environnement, de la planification et d'autres se sont associés à ces efforts de coordination; ils sollicitent de plus en plus une intervention accrue de l'ONU sur le terrain, s'agissant des procédures de prévision et de coordination dont ces ministères devraient être dotés dans la perspective de la création d'un centre national de coordination des secours. Toutefois, la situation sur le plan de la sécurité, la poursuite des violences et d'incidents spécifiques tels que les enlèvements s'opposent manifestement à une extension de la présence humanitaire des Nations

Unies à ce stade. Le réseau d'information humanitaire de la Mission tient à jour un dossier d'observation sur les points chauds éventuels, et des organisations non gouvernementales sont en train de s'associer à ce réseau dans 15 des 18 provinces de l'Iraq.

48. Le soutien au processus de reconstruction par l'entremise du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du GNUM se poursuit en coopération avec les principaux ministères iraqiens et d'autres organismes. À la date du 22 août 2004, le comité directeur dudit fonds avait approuvé l'affectation de plus de 395 millions de dollars des États-Unis à 37 projets destinés à pourvoir à des besoins urgents de relèvement ou de reconstruction dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'environnement, des services de base, du logement et autres. Les organismes des Nations Unies sont en train de prendre toutes les mesures voulues pour faire en sorte que les fonds débloqués soient intégralement utilisés, encore que la situation en matière de sécurité demeure un obstacle à l'exécution rapide des projets. Dans les mois à venir, d'autres projets seront mis au point, en coopération avec les autorités iraqiennes, puis présentés à la conférence de donateurs qui doit se tenir à Tokyo en octobre 2004.

#### **D. Activités relatives aux droits de l'homme**

49. La MANUI et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme suivent de près l'évolution de la situation des droits de l'homme en Iraq. Le Bureau des droits de l'homme de la Mission continue d'aider les organisations non gouvernementales à élargir leur champ d'action au sein de la société iraqienne. À cette fin, des projets de formation à la gestion et à la documentation et la surveillance des droits de l'homme sont organisés. Un programme de subventions est en cours d'élaboration pour venir en aide aux nouveaux groupes civiques, en particulier ceux qui s'intéressent aux droits de l'homme. L'équipe de mon Représentant spécial comprend un spécialiste des droits de l'homme, qui est arrivé à Bagdad le 27 août 2004. Cette affectation facilitera les liaisons avec les ministères compétents, les organisations de la société civile et d'autres entités susceptibles de promouvoir les droits de l'homme et la primauté du droit.

#### **E. Activités d'information**

50. Les activités d'information de la MANUI ont été consacrées à faire connaître au grand public la Mission et les activités des Nations Unies en Iraq. Les Nations Unies ont aussi aidé, à titre consultatif, la campagne lancée dans les médias pour sensibiliser la population à la Conférence nationale. À cet effet, la Mission a fourni une assistance financière et technique, mobilisé les compétences iraqiennes et fait largement appel à tous les grands supports imprimés et audiovisuels.

51. Dans les mois à venir, l'action menée dans ce domaine sera axée sur l'aide à la Commission électorale indépendante iraqienne dans le domaine de l'éducation des électeurs. Il semble que le public iraqien soit particulièrement désireux d'en savoir davantage sur le processus électoral. À cette fin, des ateliers de formation sont organisés à l'intention des journalistes et des fonctionnaires iraqiens qui participent aux activités d'information. Un effort est fait également pour concevoir, en

consultation avec la Commission électorale, une méthode cohérente et novatrice de sensibilisation de l'opinion au mode de fonctionnement des prochaines élections.

## **F. Locaux, logistique et budget**

52. Un détachement administratif et logistique faisant partie du personnel d'appui des Nations Unies se trouvait à Bagdad depuis le 8 juillet 2004 pour planifier et préparer le retour de mon Représentant spécial et de son équipe dès que les circonstances le permettraient. Le travail qu'il a accompli, avec le soutien du Gouvernement intérimaire de l'Iraq et de la force multinationale, a permis à la MANUI de reprendre la mise en œuvre de son mandat. Les premières mesures portaient sur l'installation de bureaux provisoires et de l'infrastructure de communication nécessaire pour que le reste du personnel des Nations Unies puisse être déployé. Ce détachement a également soutenu l'action menée par l'ONU dans le cadre de la Conférence nationale. À l'heure actuelle, l'accent est mis sur la création de locaux permanents à Bagdad. En dépit des contraintes logistiques et sécuritaires, des progrès non négligeables ont été réalisés. Cela étant, il faudra d'abord procéder à une analyse des problèmes de sécurité avant de décider si ces locaux seront effectivement occupés.

### **1. Locaux**

53. Le regroupement des installations a été mené à bien au niveau de l'ensemble de la zone de mission de la MANUI, à savoir la fermeture du bureau de Larnaca, le transfert du bureau d'Amman dans des locaux plus sûrs et la création d'une base de soutien logistique au Koweït, qui s'est révélée très utile tant pour les services d'appui que pour l'ouverture de locaux à Bassorah et Bagdad. L'appui logistique est régi par un accord-cadre de prestation de services communs qui couvre l'appui fourni à la Mission ainsi qu'aux institutions spécialisées et programmes des Nations Unies. Je tiens à souligner ici l'excellente coopération dont la MANUI a bénéficié de la part des Gouvernements jordanien et koweïtien.

54. À l'heure actuelle, des bureaux provisoires ont été ouverts en trois lieux différents à l'intérieur de la « zone internationale » de Bagdad. Un consensus commence à se dégager sur le fait que l'école Diwan serait le lieu qui conviendrait le mieux pour accueillir le quartier général de la MANUI, sous réserve de quelques aménagements pour raisons de sécurité. Il ne saurait être question d'occuper ces locaux avant de réaliser un minimum de modifications relevant de la sécurité opérationnelle. Les travaux de planification et de conception d'une infrastructure permettant l'occupation intégrale des locaux ont donc débuté afin que les locaux soient prêts à la mi-novembre au plus tard. Cette date fixée à titre provisoire est tributaire du déploiement du personnel d'appui nécessaire, si les circonstances le permettent.

55. Les travaux de rénovation se poursuivent dans les locaux affectés aux Nations Unies à Bassorah. La date d'achèvement des travaux est fixée au 30 septembre 2004. D'autres locaux éventuels ont été repérés et des discussions sont en cours avec les autorités compétentes iraqiennes en vue d'un accord sur leur utilisation par les Nations Unies. Des soumissions concernant de futurs locaux à Erbil sont actuellement évaluées. Ce projet serait en principe mené à bien en trois mois à partir du démarrage des travaux. Il convient de noter toutefois que l'expédition du

matériel nécessaire à Erbil depuis la Base logistique des Nations Unies en Italie a été suspendue en attendant de nouvelles discussions avec le Gouvernement intérimaire de l'Iraq à propos de la confiscation de biens appartenant à l'ONU par des autorités locales dans le nord de l'Iraq.

## **2. Logistique**

56. Le cadre de planification de la logistique pour l'Iraq est déterminé par deux facteurs fondamentaux : une situation de grande insécurité qui impose d'exposer le moins possible le personnel à des risques inutiles; et l'absence d'une infrastructure d'appui de base. La MANUI est arrivée à la conclusion que la seule façon viable de fournir un appui logistique consiste pour le moment à utiliser le contrat de services d'appui qui sert actuellement à la force multinationale. Des arrangements à cet effet sont à l'examen et un mémorandum d'accord doit être conclu entre l'ONU et la force multinationale en Iraq. Je suis persuadé que ces arrangements permettront d'améliorer l'appui logistique.

## **3. Budget**

57. Il ressort des projections actuelles que les fonds déjà approuvés sont suffisants pour couvrir les dépenses de la MANUI jusqu'à la fin de 2004. J'ai approuvé dernièrement un schéma opérationnel pour la Mission. Un plan opérationnel détaillé est en train d'être établi. À cette fin, on s'emploie à préciser les objectifs et tâches de fond de la Mission afin de définir les activités qui en découlent et la manière dont elles doivent être mises en œuvre, dans la mesure où les circonstances le permettront. Une fois ce travail accompli, on pourra déterminer le nombre et le type de personnel nécessaire pour appliquer intégralement le mandat de la Mission. Il convient de noter que le budget de la MANUI pour 2005 devra inclure les ressources nécessaires au titre du personnel électoral et des dispositions relatives au renforcement de la sécurité.

## **G. Questions diverses**

### **1. Commémoration du 19 août**

58. La commémoration du premier anniversaire de l'attentat terroriste contre le Quartier général des Nations Unies a été célébrée le 19 août 2004 lors de cérémonies solennelles organisées à Amman, à Bagdad et au Koweït. À Bagdad, une délégation de l'Union générale des étudiants de la République d'Iraq a fait un geste émouvant en se rendant dans l'enceinte du Canal Hotel pour déposer des fleurs, observer une minute de silence et prier.

### **2. Accords**

59. La conclusion d'accords de mission avec les pays dans lesquels la MANUI est déployée est essentielle pour permettre les déplacements des membres de la Mission, leur sécurité et diverses fonctions administratives et logistiques. L'accord sur le statut de la Mission conclu avec la Jordanie a été signé en août. Celui qui doit être conclu avec le Koweït est pratiquement établi et doit être signé incessamment. L'ONU est également en train de mettre la dernière main à un accord avec le Gouvernement iraquien ainsi qu'à des accords bilatéraux avec les États-Unis d'Amérique sur la protection qui doit être assurée par la force multinationale en

application de la résolution 1546 (2004) et sur l'aide logistique (voir plus haut, par. 56).

## V. Observations

60. Après la restitution de la souveraineté à un Gouvernement intérimaire de l'Iraq, le 28 juin 2004, la convocation de la Conférence nationale a constitué une autre étape de la transition politique de l'Iraq vers un gouvernement constitutionnellement élu. La Conférence s'est déroulée dans un contexte difficile et elle n'a pas été exempte de défauts. En particulier, ni la Conférence elle-même ni le Conseil national intérimaire qui en est issu ne disposaient de l'assise large et sans exclusive que la plupart des Iraquiens souhaitaient. Cela étant, elle s'est déroulée sans incidents majeurs et est parvenue à marquer des points sur plusieurs aspects capitaux. Les principaux thèmes examinés par la Conférence devraient être explicités dans un programme national d'action intégrant les idées et préoccupations de toutes les couches de la société iraquienne.

61. Il n'en demeurera pas moins que, nonobstant le rétablissement de la souveraineté et la tenue de la Conférence nationale, aucune amélioration notable n'a été enregistrée sur le plan de la sécurité en général. Parallèlement à la tragique succession des prises d'otages et des assassinats visant sans discrimination des civils innocents, on a assisté à un regain d'activité de la part de divers groupes insurrectionnels sur l'ensemble du territoire. Outre qu'elle perturbe gravement la vie quotidienne des Iraquiens, la violence actuelle pourrait saper leur confiance envers le processus de transition politique, et rendre ainsi plus difficile la réunion des conditions nécessaires pour que des élections puissent se tenir en janvier 2005.

62. Le Gouvernement intérimaire doit assumer la lourde charge – surtout si l'on considère dans quelles circonstances et de quelle manière il a été constitué, et les limites du mandat qui lui a été confié – de faire en sorte que le processus de transition politique ne déraile pas et soit aussi ouvert que possible. Le Gouvernement intérimaire agit dans ce sens et il doit être aidé par tous ceux qui sont en mesure de le faire. Au fond, il faut sans cesse rassurer le peuple iraquien et le convaincre que le but de ce processus est sans aucune équivoque la maîtrise par les Iraquiens de leur propre avenir politique. Dans le délai court mais éminemment important dont il dispose, le Gouvernement intérimaire, avec le Conseil intérimaire, est surtout tenu de veiller à ce que le processus politique soit le plus ouvert possible afin d'exprimer tout l'éventail des aspirations légitimes du peuple iraquien.

63. Les autorités iraquiennes auront pour tâche difficile mais capitale de créer les conditions qui permettront à l'Iraq de devenir une société fondée sur la primauté du droit, ce qui suppose un effort coordonné de transformation des institutions chargées du maintien de l'ordre, y compris une réforme de la police, de la justice et des services pénitentiaires. Toutes les parties doivent soutenir activement la décision prise par le Gouvernement de dissoudre les milices, dont les membres devraient être réinsérés dans la société civile. Toutes les parties devraient s'abstenir de tout acte susceptible d'exacerber les tensions et elles doivent assumer leurs responsabilités en vertu du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, en ce qui concerne plus particulièrement la protection des civils. De plus, toutes les forces politiques et civiques doivent admettre que des années de souffrances communes imposent un partage de l'effort nécessaire pour s'accorder sur une

conception commune de l'édification d'une société respectueuse de la diversité et du patrimoine de l'Iraq. Un processus dont les Iraquiens auraient à la fois la direction et la maîtrise implique une obligation de prendre des mesures, d'incitation notamment, propres à rassembler le pays. Alors seulement, le processus politique pourra commencer à inverser le cycle actuel des violences et de l'insécurité.

64. Il faut admettre le fait que seul un processus politique peut régler le problème de l'insécurité. Il faut pour cela s'engager à cesser de recourir principalement, sinon exclusivement, à la menace ou à l'emploi effectif de la force armée et s'employer réellement, avec détermination, à répondre par des voies pacifiques aux préoccupations et griefs d'ordre politique, économique, social et culturel. Il faut aussi une volonté commune d'engager un dialogue durable et transparent, animé par un esprit de compréhension mutuelle et de compromis. Toutes les parties iraqiennes qui participent déjà au processus de transition devraient continuer de s'employer à le rendre plus ouvert et participatif. La responsabilité première à cet égard incombe au Gouvernement intérimaire. Un surcroît d'efforts est nécessaire pour amener les parties qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre le processus de transition politique et permettre aux institutions iraqiennes de prendre des décisions qui correspondent aux vues et préoccupations du peuple iraquien. L'ONU, par l'entremise de mon Représentant spécial, est prête à jouer un rôle de facilitation de ce processus politique, en ce qui a trait à tous les aspects de son mandat en Iraq.

65. Il faudra que les Iraquiens élaborent une conception globale – réunissant le politique, le militaire, le socioéconomique et les droits de l'homme – de la reconstruction de leur pays. Il s'agit là d'un processus de longue haleine, s'étalant sur plusieurs années. Certes, l'Iraq possède à l'évidence le potentiel humain nécessaire pour réussir, mais il aura besoin du plein appui, politique et économique, de la communauté internationale. Les voisins de l'Iraq ont un rôle important à jouer à cet égard, celui de favoriser le dialogue et la coopération à l'échelle régionale. J'espère que de nouvelles initiatives seront prises pour normaliser les relations de l'Iraq avec les autres pays de la région et l'ensemble de la communauté internationale.

66. Je tiens à souligner que ce sont les Iraquiens eux-mêmes qui sont responsables du processus électoral et de son issue. Les élections seront organisées et conduites par la Commission électorale indépendante iraquienne. L'ONU continuera de jouer son rôle consultatif pour renforcer l'indépendance de cette commission et contribuer à faire connaître son action. J'engage les États Membres à aider cette institution, ainsi que le Gouvernement intérimaire, à assumer les rôles qui leur sont dévolus pour faire en sorte que le peuple iraquien puisse enfin jouir pleinement de ses libertés.

67. Avec l'arrivée à Bagdad de mon nouveau Représentant spécial et d'un noyau de membres de la MANUI, l'ONU inaugure une nouvelle phase dans la mise en œuvre du mandat qui lui a été confié par la résolution 1546 (2004). Or, ce mandat nous confronte de nouveau au risque que le personnel des Nations Unies puisse devenir une cible principale de la violence. Notre action en Iraq bute donc sur un problème fondamental : comment agir dans un pays où la population veut et attend notre aide alors que certains groupes et individus sont résolus à nous empêcher, y compris par la violence, de nous acquitter de la mission qui nous a été confiée?

68. Il y a à l'évidence un lien très étroit entre les résultats de nos opérations en Iraq et l'existence d'un climat de sécurité là où ces opérations se déroulent. À ce

stade, la situation ne permet pas aux Nations Unies d'appliquer intégralement les éléments essentiels du mandat qui leur a été confié par la résolution 1546 (2004). Sauf amélioration notable de l'ensemble de la situation sur le plan de la sécurité, la MANUI devra continuer à agir à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Iraq, en fonction de ce que permettent les circonstances, avec une présence restreinte sur le terrain en Iraq. La sécurité du personnel des Nations Unies demeure le principe qui prime sur tous les autres dans notre mission, ce qui implique que notre rôle et notre présence en Iraq ne sauraient être séparés des risques auxquels nous nous exposons. Nos actions doivent être limitées à ce qui est possible sur le plan logistique et ce qui est judicieux compte tenu de l'évolution de la réalité du terrain.

69. Il est dès lors capital que les dispositions nécessaires à la sécurité des opérations des Nations Unies en Iraq soient définies le plus rapidement possible. Il importe tout particulièrement que l'entité distincte de la force multinationale qui sera chargée d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies soit identifiée et déployée immédiatement avant le déploiement des unités de gardes de la MANUI. Je compte sur l'appui entier des États Membres, en particulier les membres du Conseil de sécurité, pour contribuer au succès de cette entreprise commune.

70. La réussite du processus de transition est une nécessité vitale. Les Nations Unies demeurent résolues à faire tout leur possible, dans la mesure où les circonstances le permettent, pour soutenir les efforts faits par les Iraquiens en vue de la reconstruction politique et économique de leur pays. J'insiste une fois de plus sur le fait que les Iraquiens doivent avoir la maîtrise complète du processus politique. Je saisis cette occasion pour dire combien j'apprécie le rôle joué par le personnel des Nations Unies qui travaille en Iraq. Je suis particulièrement reconnaissant à notre personnel national iraquien dont la détermination, dans des conditions très difficiles, a aidé la MANUI à traverser une passe difficile entre août 2003 et aujourd'hui.